



# Projets Sportifs Territoriaux 2022 Aide à la professionnalisation

Fédération Française d'Éducation Physique et de  
Gymnastique Volontaire (FFEPGV)

—

Plan stratégique en faveur de l'emploi et de l'apprentissage



## SOMMAIRE

<b>1. Emploi et apprentissage .....</b>	<b>3</b>
A. Emplois FFEPGV – État des lieux .....	3
B. Emplois FFEPGV – Stratégie des emplois .....	6

# 1. Emploi et apprentissage

---

## A. Emplois FFEPGV – État des lieux

La FFEPGV s'est engagée depuis de nombreuses années dans la professionnalisation de son encadrement.

À l'aube des années 2000, elle a mis en place une vaste campagne de recrutement et de formation de ses propres cadres techniques, puis des membres ETR (formateurs) et enfin de ces animateurs. L'emploi administratif a également été fortement développé dans l'ensemble des comités.

Aujourd'hui, toutes les structures régionales et de nombreuses structures départementales métropolitaines ou ultramarines, sont dotées de professionnels salariés aux côtés des dirigeants bénévoles. La priorité de cette olympiade est de compléter et de stabiliser les emplois de développeurs et d'administratifs dans l'ensemble des structures déconcentrées et de faciliter la gestion de carrière des animateurs dans les clubs.

Pour soutenir cette action, la Fédération dispose de ressources propres qu'elle affecte à l'Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux (AFPT) et saisit l'opportunité qu'offre le Projet Sportif Territorial, notamment le soutien à l'emploi, pour compléter et renforcer cette stratégie de professionnalisation.

Le présent état des lieux est arrêté au 22/02/2022, d'après les déclarations faites par les Comités Départementaux EPGV et les Comités Régionaux EPGV, pour la saison sportive 2021-2022, dans le cadre du dossier de l'aide fédérale « Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux » (AFPT).

Cette aide fédérale, versée aux structures déconcentrées, représente environ 18 à 20% des produits issus de la licence individuelle.

Le montant total de celle-ci était de 2 144 952 € en 2019-2020 ; de 1 286 971 € en 2020-2021 en raison de la baisse de plus de 40% du nombre de licences individuelles. Pour la saison 2021-2022, le montant total est de 1 355 610 € sur la base de 324 000 licences individuelles.

L'AFPT soutient les domaines suivants :

- Le fonctionnement de la structure
- L'emploi administratif et technique.

Ce volet ne concerne pas les emplois suivants, soutenus par une autre aide fédérale :

- o Directeur de Structure et Cadre Technique Régional (emplois au sein des Comités Régionaux) ;
- o Conseiller Référent Territorial (emploi au sein du Comité Régional de Corse et des Comités Départementaux ultramarins).
- La formation pour les Comités Régionaux et pour les Comités Départementaux ultramarins
- L'animation territoriale :
  - o En direction des Clubs pour les Comités Départementaux
  - o En direction des Comités Départementaux pour les Comités Régionaux.

### **Concernant les emplois administratifs au 14/02/2022 :**

Ils concernent les métiers du secrétariat, de la comptabilité, des ressources humaines, de l'administration de l'organisme de formation pour les Comités Régionaux. Les Directeurs de Structure sont inclus pour un état plus représentatif.

Certains emplois sont cumulés : heures de secrétariat + heures de comptabilité + heures d'animation sportive + heures de développement.

Les emplois administratifs représentent près de 92 Équivalents Temps Pleins (ETP) :

- Comités Départementaux : 63 ETP ;
- Comités Régionaux : 29 ETP.

### Concernant les emplois techniques au 14/02/2022 :

Ils concernent les métiers du développement et de la formation. Les emplois des Conseillers Techniques Régionaux et des Conseillers Référents Techniques pour les Comités Régionaux. sont inclus pour un état plus représentatif.

Certains emplois sont cumulés : missions de Conseiller de Développement + missions de Conseiller de formation + missions de Directeur de formation.

Les emplois techniques représentent près de 107 Équivalents Temps Pleins (ETP) :

- Comités Départementaux : 49 ETP ;
- Comités Régionaux : 58 ETP.

- **Concernant l'emploi de Conseiller de Développement :**

Au 14/02/2022, près d'une centaine de Conseillers de Développement ou Agent de Développement ou Référent Développement ou Opérateur de proximité ou chargé de mission sont dénombrés sur les territoires.

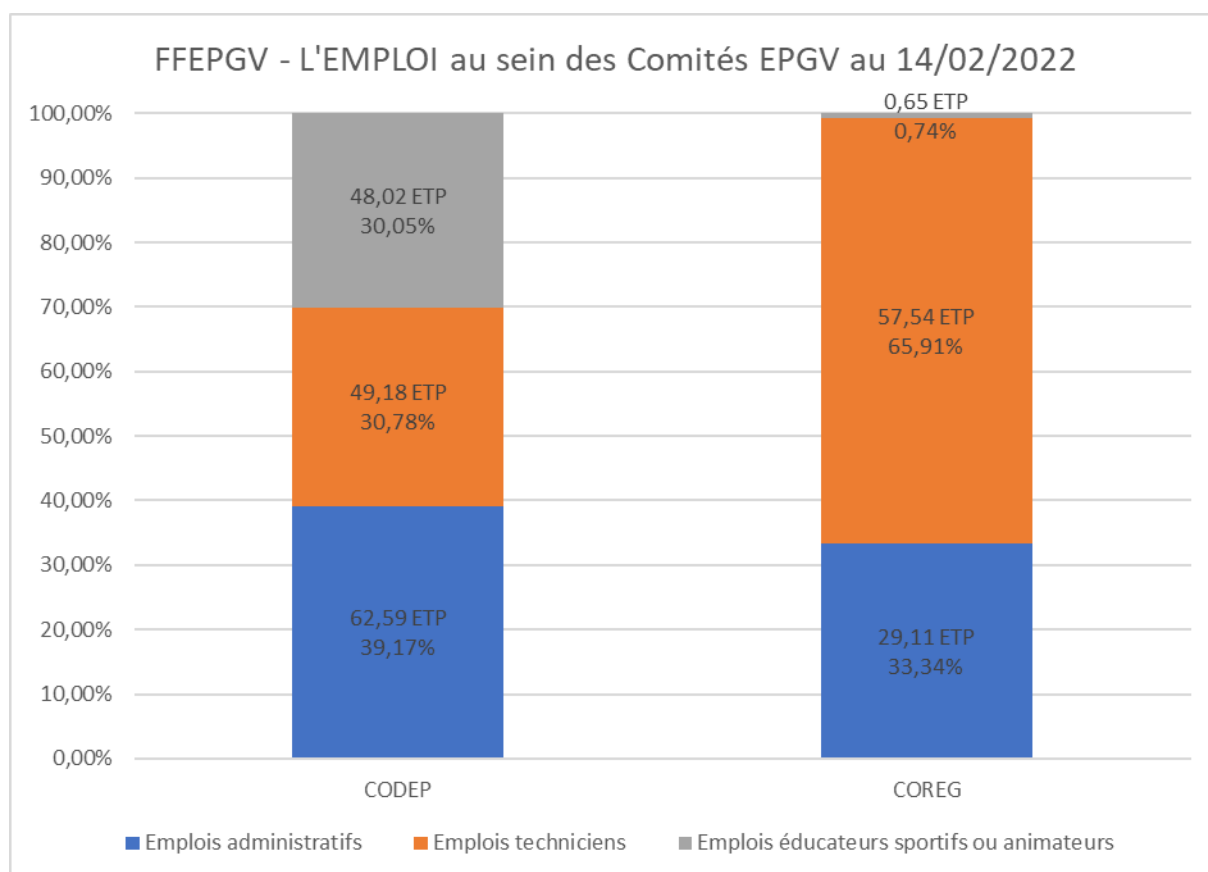
Environ 26% des Comités Départementaux ne sont pas pourvus de l'emploi de Conseiller de Développement.

### Concernant l'emploi d'éducateur sportif ou animateur :

Certains Comités Départementaux sont employeurs afin de soulager les Clubs de la gestion de l'emploi mais la majorité des Clubs EPGV gère les emplois de ses animateurs. Pour information complémentaire, les statistiques nationales sont :

- 2019-2020 : 7 364 Animateurs
- 2020-2021 : 6 450 Animateurs
- 2021-2022 : 5 803 Animateurs (au 31/01/2022)

Le graphique suivant représente les différentes données exposées préalablement pour un total de 529 personnes salariées, recensées au sein des Comités au 14/02/2022.



## EMPLOIS AU SEIN DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX EPGV

EMPLOIS	NB EMPLOIS	NB ETP
Administratif	104	62,59
Technicien	79	49,18
Animateur	237	48,02
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>159,79</b>

Emplois techniques	NB emplois	NB ETP
Conseiller Référent Territorial (CRT)	3	2,75
Conseiller de Développement (CD)	65	42,28
Chargé de missions, missions développement ...	11	4,15
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>49,18</b>

## EMPLOIS AU SEIN DES COMITÉS RÉGIONAUX EPGV

EMPLOIS	NB EMPLOIS	NB ETP
Administratif	36	29,11
Technicien	92	57,54
Animateur	6	0,65
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>87,30</b>

Emplois administratifs	NB emplois	NB ETP
Administratif, dont Directeur de Structure	3	3,00
Soit total Administratif, hors DS	33	26,11
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>29,11</b>

Emplois techniques	NB emplois	NB ETP
Conseiller Technique Régional (CTR)	18	17,30
Conseiller Référent Territorial (CRT)	1	1,00
Directeur de formation (DF)	20	13,91
Conseiller de formation (CF)	25	9,43
DF/CF/Conseiller de Développement	5	4,27
Conseiller de Développement (CD)	9	5,29
Chargé de missions, missions développement ...	14	6,34
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>57,54</b>

### PRIORITÉS DES EMPLOIS

- Animateurs
- Conseillers de Développement et les Développeurs
- Administratifs des Clubs Départementaux Vitafédé
- Administratifs des Comités

## B. Emplois FFEPGV – Stratégie des emplois

**L'accompagnement des clubs EPGV, dans un but de développement des publics et des pratiques, est l'axe prioritaire du projet fédéral.** Les emplois déployés au sein de l'EPGV devront prioritairement être affectés à la reconstruction du tissu associatif EPGV, gravement affecté par la crise sanitaire, pour maintenir sur tout le territoire une offre de pratique de proximité.

Les emplois nouveaux ou à consolider sont donc ceux dont les missions seront la participation opérationnelle au déploiement de l'offre de pratique fédérale :

- Accompagnement de proximité des dirigeants et des animateurs de clubs ;
- Réalisation de diagnostics territoriaux – la fourniture d'outils et de méthodes, notamment pour élaborer des diagnostics et aider à la construction du projet de développement du club ;
- Identification des attentes et des demandes de pratiques ;
- Diffusion des offres fédérales ;
- Recherche de partenaires et d'alliance techniques et financières ;
- Promotion et communication ;
- Recensement des besoins en formation et incitation au suivi de des formations ;

L'accompagnement des dirigeants dans la gestion du club est un axe essentiel au déploiement des actions de développement des offres de pratiques. Il est important de soutenir, sur le plan départemental, l'emploi des personnels chargés de cette mission.

Ainsi, la mise en place de « Club Départemental Vitafédé » est un axe majeur de déploiement des Activités Physiques et Sportives au sein de la FFEPGV, notamment dans les zones blanches ou auprès de très petites communes lorsque la mise en place d'une structure associative se heurte au manque d'initiative bénévole. Dans ce cadre, les emplois de personnels administratifs de proximité sont indispensables.

### Emplois à privilégier au sein des Clubs EPGV :

#### Les animateurs

Missions :

Promoteurs du concept fédéral du Sport – Santé, ils sont les acteurs essentiels d'une pédagogie de qualité, les garants du respect et de la promotion des valeurs de l'EPGV.

En déclinaison du Plan stratégique fédéral #eVolution2024, les animateurs développeront en particulier les activités extérieures, le sport en entreprise, le sport sur ordonnance, les séances et programmes pour le public sénior.

### Emplois à privilégier au sein des Comités Départementaux EPGV :

#### Les conseillers et agents de développement

Missions principales :

- Apporter une aide de proximité, aux dirigeants et aux animateurs de clubs dans le contexte de retour à la pratique sportive encadrée pendant et après la crise sanitaire.
- Concevoir, coordonner et accompagner les projets de développement du territoire
- Développer et animer des partenariats, ainsi que des actions de promotion de l'activité
- Conseiller et assister les dirigeants du Comité Départemental en matière de développement
- Concourir au recrutement et à la fidélisation des licenciés, des animateurs et des dirigeants
- Contribuer à fidéliser les associations
- Accompagner les dirigeants et les animateurs sur les conditions de reprise de la pratique sportive
- Soutenir les dirigeants dans le montage de dossiers de demandes d'aides financières (PSF, FDVA...).

Missions complémentaires relatives au « club départemental Vitafédé » (1) : participer au développement des lieux de pratique à travers le « club départemental Vitafédé ».

## Les assistants administratifs de proximité

Missions principales :

- Soutenir les clubs dans leur gestion administrative (comptabilité et gestion des emplois), dans le respect de la réglementation ;
- Accompagner sur le plan administratif, les dirigeants dans le contexte de retour à la pratique sportive encadrée après la crise sanitaire ;
- Assurer le suivi des ré-affiliations des clubs et la saisie des licences ;
- Accompagner et assister les dirigeants de clubs dans les opérations de mutualisation de l'emploi ;
- Informer les dirigeants, les animateurs, les licenciés et le grand public sur la fédération, sur son projet, sur ses offres
- Soutenir les dirigeants dans le montage de dossiers de demandes d'aides financières (PSF, FDVA...).

Missions complémentaires relatives au « club départemental VitaFédé » (1) : suivre le planning des activités des animateurs dans le cadre du « Club Départemental VitaFédé »

*(1) : Le « club départemental VitaFédé », est une structure associative qui a pour objet de porter l'activité sportive au niveau départemental. Il s'agit de construire un modèle associatif pour pallier les fragilités structurelles associatives que constituent, la difficile relève de dirigeants, les désaffiliations, ou encore les lourdeurs de gestion de la vie associative. Il est également un outil de mutualisation des emplois.*

*Le « club départemental VitaFédé » est créé au sein du COMITE DEPARTEMENTAL EPGV pour faciliter la mise en place de lieu de pratique. Il n'a pas vocation à remplacer le modèle des clubs affiliés autonomes pour lesquels la FFEPGV poursuit sa politique de soutien et d'accompagnement.*

## Emplois à privilégier au sein des Comités Régionaux EPGV :

Les **conseillers et agents de développement** dont les missions sont identiques à celles des conseillers et agents de développement au sein des Comités Départementaux, étendues auprès de plusieurs Comités Départementaux.

## Les développeurs

Missions principales, essentiellement dans l'apport de nouvelles compétences :

- Etablir des diagnostics territoriaux ;
- Rechercher des partenaires, élargir et diversifier les ressources financières (aide au montage des dossiers de demandes d'aides) ;
- Promouvoir les offres de pratiques fédérales et les formations ; le concept du Sport - Santé ; la communication ; le marketing ;
- Assister et accompagner les Comités Départementaux.

## Les assistants administratifs en charge de la gestion des formations

Missions principales :

- Assurer la gestion courante (administrative et financière) du Programme de Formation à partir de l'outil commun Training Orchestra ;
- S'assurer de la diffusion des informations vers les publics internes et externes ;
- Préparer les sessions de formation en lien avec le responsable technique, le Directeur de Formation et les équipes pédagogiques ;
- Préparer la synthèse des évaluations de chaque session de formation (stagiaires et Directeur de Formation) ;
- Mettre en place un suivi des certifications liées aux formations fédérales ;
- Gérer le suivi administratif et comptable

- Réaliser le suivi des contrats, des prises en charge et des conventions de formation ;
- Élaborer le BPF en lien avec le responsable de l'Organisme de Formation.

### Les membres de l'Équipe Technique Régionale en charge des actions de formation

Précisions relatives aux modalités de recrutement et de constitution de l'équipe de formation :

FONCTIONS	MISSIONS
<b>Directeur de Formation</b>	Il assure la coordination de la formation et l'ingénierie pédagogique en lien avec le référent technique Cadre Technique Régional / Conseiller Référent Territorial.
<b>Formateur habilité</b>	Afin d'animer la formation, le Directeur de Formation peut mobiliser un formateur habilité membre de l'Équipe Technique Régionale. Si aucun formateur n'est en mesure d'assurer la formation, le Directeur de Formation peut solliciter un formateur externe (liste nationale des formateurs habilités).

### Concernant l'apprentissage à privilégier au sein du réseau EPGV :

Dans le cadre de l'action « 1 jeune 1 solution », l'EPGV souhaite privilégier le recrutement d'apprentis dans les domaines issus des formations figurant à l'annexe II 1 du code du sport. Notamment les formations en lien avec le développement et l'enseignement des activités physiques et sportives.